

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
SEANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

XXXXX

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures trente, les représentants de l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le vingt-et-un septembre deux mille vingt-et-un, se sont réunis à la Salle des Fêtes, Esplanade de la Grange, Avenue Anatole Manceau à Cholet.

Etaient présents :

Charline ABELLARD-COLINEAU, Philippe ALGOET, Sylvain APAIRE, Olivier BAGUENARD, Sylvie BARBAULT, Florent BARRÉ, Guy BARRÉ, Jean-François BAZIN, Philippe BERNARD, Pascal BERTRAND, Gilles BOURDOULEIX, Patrice BRAULT, Jean-Paul BREGEON, Pierre-Marie CAILLEAU, Franck CHARRUAU, Murielle COURTAY, Sébastien CRÉTIN, Florence DABIN, Guy DAILLEUX, François DEBREUIL, Jacqueline DELAUNAY, Ingrid FERCHAUD, Louis-Marie GUETTÉ, Josette GUITTON, Ammar HADJI, Elisabeth HAQUET, Dominique HERVE (à partir de la délibération 0-3), Patricia HERVOUET, Florence JAUNEAULT, Annick JEANNETEAU, Marie-Noëlle JOBARD, Marie-Françoise JUHEL, Laurent JUTARD, Dominique LANDREAU, Serge LEFEVRE, Isabelle LEROY, Franck LOISEAU, Jean-Paul OLIVARES, Frédéric PAVAGEAU, Patrick PELLOQUET, Gérard PETIT, Alain PICARD, Christophe PIET, Evelyne PINEAU, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Olivier RIO, Sylvie ROCHAIS, Dominique SECHET, Sylvain SENECAILLE, Guy SOURISSEAU, Xavier TESTARD (à partir de la délibération 0-2), Laurence TEXEREAU, Médéric THOMAS, Sylvie TOLASSY, Cédric VAN VOOREN, Michel VIAULT, Olivier VITRÉ

Absent(es) excusé(es) :

Denis BOUYER (Ayant donné procuration à Sylvie TOLASSY), Ursula FONTAINE, Astrid FRAPPIER (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ), Dominique HERVÉ (jusqu'à la délibération 0-2), Patricia RIGAUDEAU (Ayant donné procuration à Patrick PELLOQUET), Xavier TESTARD ayant donné procuration à Alain PICARD (jusqu'à la délibération 0-2)

La séance s'est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Noëlle JOBARD, doyenne d'âge.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité Monsieur Pascal BERTRAND comme secrétaire de séance.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Conseil de Communauté a désigné Monsieur Michel VIAULT à l'unanimité comme assesseur, composant avec le Président de séance et le secrétaire de séance, le bureau pour l'ensemble des scrutins de la présente séance.

0-1 – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Gilles BOURDOULEIX.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées).....59
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau..... 6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
Nombre de suffrages exprimés.....53
Majorité absolue..... 27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURDOULEIX Gilles	52	CINQUANTE-DEUX
PICARD Alain	1	UN

Proclamation de l'élection du président

Monsieur Gilles BOURDOULEIX a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Il prend la présidence de la séance.

Arrivée de Monsieur Xavier TESTARD

0-2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (55 " Pour", 4 "Abstention") décide,

Article unique : de fixer le nombre de Vice-Présidents de l'Agglomération du Choletais à 15.

0-3 – ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Élection du premier vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Michel VIAULT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	59
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	50
Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VIAULT Michel	49	QUARANTE-NEUF
DAILLEUX Guy	1	UN

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Michel VIAULT a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Arrivée de Monsieur Dominique HERVÉ

Élection du deuxième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Alain PICARD.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Alain PICARD (55 voix) a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Élection du troisième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Jacqueline DELAUNAY.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	57
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Jacqueline DELAUNAY (57 voix) a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du quatrième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Isabelle LEROY.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Isabelle LEROY (55 voix) a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du cinquième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Guy SOURISSEAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Guy SOURISSEAU (56 voix) a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Élection du sixième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Sylvie ROCHAIS.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Sylvie ROCHAIS (55 voix) a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

Élection du septième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Cédric VAN VOOREN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	57
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Cédric VAN VOOREN (57 voix) a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Élection du huitième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Jean-Paul BREGEON.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	54
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Jean-Paul BREGEON (54 voix) a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

Élection du neuvième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Jean-Paul OLIVARES.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	57
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Jean-Paul OLIVARES (57 voix) a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

Élection du dixième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Sylvain APAIRE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Sylvain APAIRE (53 voix) a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

Élection du onzième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU (56 voix) a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

Élection du douzième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Patrick PELLOQUET.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur Patrick PELLOQUET (55 voix) a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

Élection du treizième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Médéric THOMAS.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Monsieur Médéric THOMAS (55 voix) a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

Élection du quatorzième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Xavier TESTARD.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Monsieur Xavier TESTARD (56 voix) a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

Élection du quinzième vice-président

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Pascal BERTRAND.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue.....	27

Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Monsieur Pascal BERTRAND (53 voix) a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

0-4 – COMPOSITION DU BUREAU ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (55 " Pour ", 5 " Abstention ") décide,

Article unique : de fixer à 43 le nombre de membres du Bureau Communautaire de l'Agglomération du Choletais, dont le Président, 15 Vice-Présidents et 27 Conseillers Communautaires.

Élection du premier membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Florence DABIN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	54
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau

Madame Florence DABIN (54 voix) a été proclamée première membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du deuxième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Olivier VITRE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du deuxième membre du Bureau

Monsieur Olivier VITRE (56 voix) a été proclamé deuxième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du troisième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Florence JAUNEAULT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	3
Nombre de suffrages exprimés.....	54
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du troisième membre du Bureau

Madame Florence JAUNEAULT (54 voix) a été proclamée troisième membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du quatrième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Sylvain SENECAILLE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du quatrième membre du Bureau

Monsieur Sylvain SENECAILLE (53 voix) a été proclamé quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du cinquième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Sylvie BARBAULT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du cinquième membre du Bureau

Madame Sylvie BARBAULT (56 voix) a été proclamée cinquième membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du sixième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	54
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du sixième membre du Bureau

Monsieur Guy BARRE (54 voix) a été proclamé sixième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du septième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du septième membre du Bureau

Madame Josette GUITTON (56 voix) a été proclamée septième membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du huitième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Dominique LANDREAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du huitième membre du Bureau

Monsieur Dominique LANDREAU (56 voix) a été proclamé huitième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du neuvième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Annick JEANNETEAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	54
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du neuvième membre du Bureau

Madame Annick JEANNETEAU (54 voix) a été proclamée neuvième membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du dixième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Dominique HERVE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du dixième membre du Bureau

Monsieur Dominique HERVE (55 voix) a été proclamée dixième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du onzième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	52
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du onzième membre du Bureau

Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX (52 voix) a été proclamée onzième membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du douzième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Dominique SECHET.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	57
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du douzième membre du Bureau

Monsieur Dominique SECHET (57 voix) a été proclamé douzième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du treizième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Madame Laurence TEXEREAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du treizième membre du Bureau

Monsieur Laurence TEXEREAU (53 voix) a été proclamée treizième membre du Bureau et immédiatement installée.

Élection du quatorzième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Christophe PIET.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Monsieur Christophe PIET (56 voix) a été proclamé quatorzième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du quinzième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Frédéric PAVAGEAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du quinzième membre du Bureau

Monsieur Frédéric PAVAGEAU (53 voix) a été proclamé quinzième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du seizième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Gérard PETIT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du seizième membre du Bureau

Monsieur Gérard PETIT (55 voix) a été proclamé seizième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du dix-septième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Patrice BRAULT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	54
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du dix-septième membre du Bureau

Monsieur Patrice BRAULT (54 voix) a été proclamé dix-septième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du dix-huitième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Philippe BERNARD.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du dix-huitième membre du Bureau

Monsieur Philippe BERNARD (56 voix) a été proclamé dix-huitième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du dix-neuvième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Florent BARRE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
-----------------------------------------------	----

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	55
Majorité absolue	28

Proclamation de l'élection du dix-neuvième membre du Bureau

Monsieur Florent BARRE (55 voix) a été proclamé dix-neuvième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingtième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Sébastien CRETIN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du vingtième membre du Bureau

Monsieur Sébastien CRETIN (56 voix) a été proclamé vingtième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-et-unième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Olivier RIO.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du vingt-et-unième membre du Bureau

Monsieur Olivier RIO (56 voix) a été proclamé vingt-et-unième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-deuxième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Serge LEFEVRE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	57
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du vingt-deuxième membre du Bureau

Monsieur Serge LEFEVRE (57 voix) a été proclamé vingt-deuxième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-troisième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Louis-Marie GUETTE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	56
Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du vingt-troisième membre du Bureau

Monsieur Louis-Marie GUETTE (56 voix) a été proclamé vingt-troisième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-quatrième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Ammar HADJI.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du vingt-quatrième membre du Bureau

Monsieur Ammar HADJI (53 voix) a été proclamé vingt-quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-cinquième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Philippe ALGÖET.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	53
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du vingt-cinquième membre du Bureau

Monsieur Philippe ALGÖET (53 voix) a été proclamé vingt-cinquième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-sixième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Guy DAILLEUX.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	2
Nombre de suffrages exprimés.....	40
Majorité absolue	21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAILLEUX Guy	39	TRENTE-NEUF
CHARRUAU Franck	1	UN

Proclamation de l'élection du vingt-sixième membre du Bureau

Monsieur Guy DAILLEUX a été proclamé vingt-sixième membre du Bureau et immédiatement installé.

Élection du vingt-septième membre du Bureau

Une seule candidature est déposée, à savoir celle de Monsieur Laurent JUTARD.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	52
Majorité absolue	27

Proclamation de l'élection du vingt-septième membre du Bureau

Monsieur Laurent JUTARD (52 voix) a été proclamé vingt-septième membre du Bureau et immédiatement installé.

0-5 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL - LECTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : de prendre acte de la lecture faite par le Président, de la charte de l'élu local et de la remise de ladite charte ainsi que des dispositions législatives et réglementaires de la section " conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération " du code général des collectivités territoriales, ci-annexées, auprès de chaque conseiller communautaire.

0-6 – ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES AU PRÉSIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité des suffrages valablement exprimés (54 " Pour ", 5 " Contre ", 1 " Abstention ") décide,

Article 1 : de déléguer au Président les attributions suivantes :

- 1) d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires,
- 2) de fixer l'ensemble des droits ou tarifs communautaires à caractère non fiscal, relevant de la gestion patrimoniale du domaine public comme privé de l'Agglomération du Choletais (AdC), et de ses services publics, quel que soit leur mode de gestion, lorsque la valeur unitaire de tous ces tarifs ne sera pas supérieure à 9 000 €,
- 3) de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites budgétaires annuelles et sans que l'engagement ne puisse excéder 30 ans,
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5) de prendre toute décision concernant la constitution de groupements de commandes y compris ceux pour lesquels l'AdC ne serait pas désignée comme coordonnateur et autoriserait une autre structure, publique comme privée, à conclure, notifier et/ou exécuter des contrats relevant de la réglementation de la commande publique, hors contrat de délégation de service public, en son nom, ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux conventions de constitution, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 6) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses sur le domaine public comme privé, que l'AdC soit preneur ou bailleur, et de la mise à disposition du domaine public ou privé à titre gracieux ou onéreux, pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- 7) d'accepter les indemnités afférentes à tout sinistre,
- 8) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux,
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, à l'exclusion des aliénations par voie de vente aux enchères,
- 11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 12) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de l'AdC à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 14) d'exercer, au nom de l'AdC, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'AdC en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dès lors que les biens considérés se situent dans le périmètre déterminé par délibération du Conseil de Communauté,

- 15) de solliciter la SAFER pour qu'elle préempte au nom et pour le compte de l'AdC,
- 16) d'intenter au nom de l'AdC les actions en justice ou de défendre l'AdC dans les actions intentées contre elle, et cela pour l'ensemble des contentieux, en attaque, en défense ou en désistement, qu'il s'agisse de constitutions de partie civile, de requêtes en référé ou au fond, quelle que soit la juridiction saisie, dans lesquels les intérêts ou la responsabilité de l'AdC et/ou de ses représentants seraient en cause, autant en première instance qu'en appel ou en cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 €,
- 17) de régler l'ensemble des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,
- 18) de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de l'AdC préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15 millions d'euros,
- 21) d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de l'AdC, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, dès lors que l'une des communes membres de l'AdC lui a délégué cette attribution,
- 22) d'exercer au nom de l'AdC le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme,
- 23) d'autoriser, au nom de l'AdC, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 24) de demander l'attribution de subvention à tout organisme financeur, quelle que soit la nature de l'opération et le montant de la dépense subventionnable,
- 25) de procéder au dépôt de l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens intercommunaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, les demandes de permis d'aménager ainsi que les demandes d'enregistrement, d'autorisation et de déclaration prévus par le code de l'environnement en particulier en matière d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et la protection des eaux en milieux aquatiques et marins,
- 26) de décider, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, des dégrèvements ou de l'exonération de la surtaxe assainissement et de la surtaxe eau potable,
- 27) d'exercer auprès du Trésorier Principal toute action récursoire en vue du remboursement des intérêts moratoires versés en raison du dépassement du délai global de paiement imputable au comptable public,
- 28) d'autoriser le dépôt, devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Maine-et-Loire, des dossiers de surface commerciale sur des terrains communautaires ayant fait l'objet d'un compromis de vente,
- 29) de décider des servitudes de toute nature grevant des ouvrages et biens immobiliers, n'ouvrant pas d'indemnisation supérieure à 6 000 €,
- 30) de décider de toutes opérations en matière de rétrocession des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales,
- 31) de conclure les conventions d'épandage des boues d'épuration, conformément

au plan d'épandage des boues,

32) d'approuver les contrats et avenants relatifs à la reprise et valorisation des déchets de toute nature que l'AdC en soit producteur ou collecteur,

33) de créer, dans les limites budgétaires fixées par le Conseil de Communauté, les emplois non permanents ainsi que de déterminer les conditions préalables à tout recrutement à titre non permanent ou vacataire,

34) de conclure des conventions de prestations de services au bénéfice des communes membres de l'AdC dès lors que les conditions techniques et financières y afférentes ont été définies par le Conseil de Communauté,

35) d'adopter et de modifier les règlements de services culturels communautaires, les règlements liés au fonctionnement du foirail et les divers règlements de concours dont l'objet ne figure pas à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

36) d'approuver les conventions et avenants relatifs au renouvellement de partenariat dans le cadre du dispositif classe à horaires aménagés musique, théâtre, danse et arts plastiques,

37) d'autoriser le dépôt des marques auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI),

38) d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Article 2 : de déléguer, en cas d'empêchement du Président, tel que défini à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L. 5211-2 dudit code, au 1^{er} Vice-Président, et en cas d'absence de celui-ci, au 2^{ème} Vice-Président, les pouvoirs lui permettant de régler les questions énumérées à l'article ci-dessus.

0-7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : d'organiser l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Permanente de Délégation de Service Public et de Concession, les listes devant être déposées auprès du Président au cours de la présente séance.

0-8 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ÉLECTION DES MEMBRES

Deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Président :

1^{ère} liste :

Titulaires :

- Xavier TESTARD,
- Guy BARRE,
- Médéric THOMAS,
- Frédéric PAVAGEAU,
- Olivier VITRE

2^{ème} liste :

Titulaire :

- Sylvie TOLASSY

Suppléant :

- Denis BOUYER

Suppléants :

- Annick JEANNETEAU,
- Jacqueline DELAUNAY,
- Pierre-Marie CAILLEAU,
- Pascal BERTRAND,
- Philippe BERNARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : d'élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (liste Xavier TESTARD : 53 voix, liste Sylvie TOLASSY : 7 voix), les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires

- Monsieur Xavier TESTARD
- Monsieur Guy BARRÉ
- Monsieur Médéric THOMAS
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU
- Madame Sylvie TOLASSY

Suppléants

- Madame Annick JEANNETEAU
- Madame Jacqueline DELAUNAY
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU
- Monsieur Pascal BERTRAND
- Monsieur Denis BOUYER

0-9 – COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION - ÉLECTION DES MEMBRES

Deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Président :

1^{ère} liste :

Titulaires :

- Xavier TESTARD,
- Guy BARRE,
- Médéric THOMAS,
- Frédéric PAVAGEAU,
- Olivier VITRE

Suppléants :

- Annick JEANNETEAU,
- Jacqueline DELAUNAY,
- Pierre-Marie CAILLEAU,
- Pascal BERTRAND,
- Philippe BERNARD.

2^{ème} liste :

Titulaire :

- Franck LOISEAU

Suppléant :

- Murielle COURTAY

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : d'élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (liste Xavier TESTARD : 52 voix, liste Franck LOISEAU : 8 voix) les membres titulaires et suppléants de la Commission Permanente de Délégation de Service Public et de Concession, comme suit :

Titulaires

- Monsieur Xavier TESTARD
- Monsieur Guy BARRÉ
- Monsieur Médéric THOMAS
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU
- Monsieur Franck LOISEAU

Suppléants

- Madame Annick JEANNETEAU
- Madame Jacqueline DELAUNAY
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU

- Monsieur Pascal BERTRAND
- Madame Murielle COURTAY

0-10 – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS - ÉLECTION DE MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (55 " Pour " ; 5 " Abstention "), de retenir le scrutin uninominal majoritaire comme mode de scrutin applicable à la désignation des quatre membres à élire au sein du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais pour remplacer les sièges vacants.

Article 2 : à la majorité (Mme LEROY : 52, M. CHARRUAU : 6, " Blanc " : 2) d'élire le premier administrateur au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, comme suit :

- Madame Isabelle LEROY,

Article 3 : à la majorité (Mme TEXEREAU : 54, " Blanc " : 6) d'élire le deuxième administrateur au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, comme suit :

- Madame Laurence TEXEREAU,

Article 4 : à la majorité (Mme POUPET-BOURDOULEIX : 52, " Blanc " : 8) d'élire le troisième administrateur au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, comme suit :

- Madame POUPET-BOURDOULEIX,

Article 5 : à la majorité (Mme HAQUET : 53, " Blanc " : 7) d'élire le quatrième administrateur au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, comme suit :

- Madame Elisabeth HAQUET.

0-11 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS (SMIB DE L'EVRE-THAU - SAINT-DENIS, EPTB SÈVRE NANTAISE, SIEP MAUGES GÂTINE, VALOR 3E) - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE ÉLECTORAL DU SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à la majorité (53 " Pour " , 7 " Blanc ") de désigner, les représentants de l'Agglomération du Choletais pour compléter sa représentation au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-Saint-Denis, comme suit :

En qualité de titulaire :

- Madame Sylvie ROCHAIS

En qualité de suppléant :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON

Article 2 : à la majorité (54 " Pour " , 6 " Blanc ") de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour compléter sa représentation au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise, comme suit :

En qualité de titulaires :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON

- Monsieur Jean-François BAZIN

Article 3 : à la majorité (52 " Pour ", 8 " Blanc ") de désigner le représentant de l'Agglomération du Choletais pour compléter sa représentation au sein du comité syndical du Syndicat interdépartemental pour l'alimentation en eau potable (SIDAEP) des Mauges et de la Gâtine, comme suit :

En qualité de titulaire :

- Monsieur Jean-Paul BRÉGEON

Article 4 : à la majorité (54 " Pour ", 6 " Blanc ") de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour compléter sa représentation au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour le traitement et la valorisation des déchets (VALOR 3E), comme suit :

En qualité de titulaires :

- Madame Annick JEANNETEAU
- Monsieur Jean-François BAZIN

En qualité de suppléant :

- Monsieur Jean-Paul BRÉGEON

Article 5 : à la majorité (53 suffrages exprimés pour Messieurs Sylvain APAIRE, Frédéric PAVAGEAU, Jean-Paul BRÉGEON et François DEBREUIL ; 6 suffrages exprimés pour Monsieur Franck LOISEAU et 1 " Blanc ") de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour compléter la liste des onze participants au collège électoral du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), comme suit :

- Monsieur Sylvain APAIRE
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU
- Monsieur Jean-Paul BRÉGEON
- Monsieur François DEBREUIL

lequel élira en son sein 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au sein du comité syndical du SIEML.

0-12 – DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CHOLET SPORTS LOISIRS, TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS, AGENCE POUR LA PROMOTION DU CHOLETAIS ET K'LEIDOSCOPE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à la majorité (54 " Pour ", 6 " Blanc ") de désigner, au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Cholet Sports Loisirs ", les représentants suivants :

- 3 membres du Conseil de Communauté :
 - Monsieur Olivier BAGUENARD
 - Monsieur Patrice BRAULT
 - Madame Annick JEANNETEAU

Article 2 : à la majorité (53 suffrages exprimés pour Mesdames Annick JEANNETEAU, Laurence TEXEREAU et Isabelle LEROY et Messieurs Jean-Paul BRÉGEON et Patrice BRAULT ; 6 suffrages exprimés pour Monsieur Franck LOISEAU ; 1 " Blanc "), de désigner, au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Transports Publics du Choletais ", les représentants suivants :

- 5 membres du Conseil de Communauté :
 - Madame Annick JEANNETEAU

- Monsieur Jean-Paul BREGEON
- Monsieur Patrice BRAULT
- Madame Laurence TEXEREAU
- Madame Isabelle LEROY

Article 3 : à la majorité (54 " Pour ", 6 " Blanc ") de désigner, au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Agence pour la Promotion du Choletais ", les représentants suivants :

- 4 membres du Conseil de Communauté :

- Monsieur Patrice BRAULT
- Madame Evelyne PINEAU
- Monsieur Florent BARRÉ
- Madame Patricia RIGAUDEAU

Article 4 : à la majorité (52 suffrages exprimés pour les 9 élus listés ci-dessous ; 7 suffrages exprimés pour Madame Sylvie TOLASSY et , 1 " Blanc ") de désigner, au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " K'léidoscope ", les représentants suivants :

- 6 membres du Conseil de Communauté comme membres administrateurs titulaires :

- Monsieur François DEBREUIL
- Madame Elisabeth HAQUET
- Madame Laurence TEXEREAU
- Monsieur Patrick PELLOQUET
- Madame Florence JAUNEAULT
- Monsieur Patrice BRAULT

- 3 membres du Conseil de Communauté comme membres administrateurs suppléants :

- Monsieur Olivier BAGUENARD
- Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX
- Madame Isabelle LEROY

0-13 – SEVRE LOIRE HABITAT - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : à la majorité (57 " Pour ", 3 " Blanc ") de désigner quatre représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) " Sèvre Loire Habitat " (SLH), comme suit :

- Monsieur Gilles BOURDOULEIX,
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU,

les autres administrateurs ayant été désignés par délibération n° 0-4 du Conseil de Communauté en date du 22 juillet 2020 comme suit :

- Monsieur Alain PICARD,
- Monsieur Médéric THOMAS.

0-14 – OUVERTURE DU CAMPUS CONNECTE DE CHOLET - CONVENTIONS ET REGLEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article 1 : d'approuver le plan de financement ci-joint, étant précisé que le budget prévisionnel établi pour les cinq premières années s'élève à 628 000 €.

Article 2 : d'approuver la convention de financement à conclure pour cinq ans, avec la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

Article 3 : d'approuver, pour une durée de cinq ans, la convention de partenariat et la convention de reversement à conclure avec l'Université d'Angers, respectivement au titre des actions de vie étudiante et de la rémunération des enseignants - tuteurs.

Article 4 : d'approuver les termes du règlement intérieur du Campus Connecté de Cholet.

Article 5 : d'approuver les termes de la convention type de prêt d'ordinateur portable pour les étudiants boursiers prévoyant notamment une caution de 200 €.

Article 6 : d'approuver les termes de la convention type à conclure avec les partenaires financiers suivants :

- le Caisse des Dépôts et Consignations pour l'attribution de 250 000 € dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir,
- la Région des Pays de la Loire pour l'attribution de 50 000 €,
- Mauges Communauté pour l'attribution de 115 000 €.

(cf. annexe 0-14)

0-15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : de procéder à la suppression et à la création des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Culture	Conservatoire	1 emploi du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (16/16 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (6/20 ^{ème})	01/10/2021
Culture	Conservatoire	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (10/20 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (20/20 ^{ème})	01/10/2021

Justification :	Réaffectation des heures suite à un départ à la retraite et de la répartition des missions			
Éducation	Enseignement supérieur / Formation professionnelle		1 expert vacataire	21/09/2021
Justification :	Recrutement d'un expert vacataire, pour une période de 12 mois, dans le cadre des activités de la Maison de l'orientation, à raison de 240 vacations maximum, rémunérées sur la base de 90 € bruts la vacation.			

0-16 – ETUDE DE CARACTERISATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA RUCETTE - MODIFICATION DE MARCHÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : d'approuver la passation de la modification n° 1 au marché n° C18030 relatif à l'étude de caractérisation de la ressource en eau de la Rucette, conclu avec la société TERRAQUA pour un montant de 194 367,75 € HT, soit 233 241,30 € TTC, ayant pour objet de prendre en compte les adaptations suivantes apparues pertinentes en cours d'exécution :

- la réalisation de mesures électromagnétiques en lieu et place des panneaux électriques en phase 1,
- l'ajout d'un sondage et d'une campagne d'essai sur forage comprenant l'interprétation des données en phase 2,
- le report de la réalisation du modèle hydrodynamique de la phase 1 à la phase 2.

Les modifications apportées sont sans incidence sur le montant initial du marché.

0-17 – GESTION ET EXPLOITATION DES DECHETERIES ET DES ECO-POINTS (2017-2021) - MODIFICATIONS N°2 DES ACCORDS-CADRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : d'approuver la passation de la modification n° 2, ci-annexée, aux accords-cadres relatifs à la gestion et l'exploitation des déchèteries et des éco-points, avec la société BRANGEON ENVIRONNEMENT, ayant pour objet :

- d'en prolonger la durée de 13 mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2022, afin de permettre la relance de la nouvelle consultation,
- de modifier certains prix aux bordereaux des prix des lots n° 1 et 4, à compter du 1^{er} octobre 2021, puis à compter du 1^{er} juin 2022, afin de tenir compte de changements organisationnels impactant les horaires d'ouverture des sites de Maulévrier, Vihiers, Tigné, Somloire et Nueil-sur-Layon, et au regard de l'augmentation des coûts de traitement des filières de tout venant.

0-18 – RÉHABILITATION DE 20 LOGEMENTS INDIVIDUELS À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE " LA GRANDE FONTAINE " AU MAY-SUR-EVRE - MODIFICATIONS DE MARCHES N°1 A 3

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : d'approuver la passation des modifications aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de 20 logements individuels à la Résidence Autonomie " La Grande Fontaine " au May-sur-Evre,

- modifications n°1 aux lots n°2, 3, 5, 6 et 9,

- modifications n°2 aux lots n° 4, 8 et 10,

- modification n°3 au lot n°1,

ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux, compte tenu de l'impossibilité pour les entreprises titulaires de travailler en co-activité initialement fixé à 15 mois, de 4 mois supplémentaires, du fait des mesures sanitaires imposées pour lutter contre la COVID 19, ce qui a induit un étalement de la durée des travaux.

0-19 – RESIDENCE DIALOGUE - LES AFFLUENTES - AVENANT A L'ACCORD-CADRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article 1 : d'approuver l'avenant à l'accord-cadre de partenariat à conclure avec l'École Supérieure d'Art et de Design TALM, ayant pour objet l'accueil en résidence au sein de l'École d'Arts du Choletais des artistes Giovanna CHAUVIN-ROSSI et Eva PREMILLIEU, de septembre 2021 à mars 2022.

Article 2 : d'approuver la convention de résidence artistique à conclure avec l'École Supérieure d'Art et de Design TALM ainsi qu'avec les deux artistes, Giovanna CHAUVIN-ROSSI et Eva PREMILLIEU, pour la durée de la résidence.

Dans ce cadre, elles présenteront leurs travaux lors de la sortie de résidence aux communes de l'Agglomération du Choletais et exposeront leurs réalisations auprès des collections du Musée d'Art et d'Histoire. En contrepartie, l'Agglomération du Choletais leur versera à chacune une bourse de création de 2 500 €.

0-20 – EXPOSITION " COTON, LA CONQUETE DU MONDE " - PRET D'OBJET DU MUSEE DE BRETAGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : d'approuver le prêt d'objet historique (une maquette de bateau à vapeur avec drapeau anglais datant de 1910) du Musée de Bretagne – Les Champs Libres pour compléter la présentation muséographique de l'exposition intitulée " Coton, la conquête du monde " et de conclure, à cet effet, la convention qui en précise les modalités, pour la durée de l'exposition.

0-21 – APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DU MAY-SUR-EVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (58 " Pour ", 2 " Abstention ") décide,

Article 1 : de déclarer le projet d'extension de l'entreprise PALAMY d'intérêt général sur la base des arguments présentés en annexe 2.

Article 2 : de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du May-sur-Evre en conséquence, tel que présenté en annexe 2.

(cf. annexe 0-21)

0-22 – ÉCHANGE DE PROPRIÉTÉ ENTRE MADAME ET MONSIEUR CAILLAUD ET L'ADC - LA TESSOUALLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article 1 : d'autoriser l'échange de la parcelle cadastrée section AB n° 69p, d'une superficie de 1 394 m², appartenant à Madame et Monsieur CAILLAUD, au prix de 348,50 €, avec la parcelle cadastrée section AB n° 169p, de 1 299 m², appartenant à l'Agglomération du Choletais, au prix de 324,75 €, toutes situées à La Tessoualle.

Article 2 : d'approuver le versement d'une soulte d'un montant de 23,75 €, correspondant à la différence de valeur des parcelles échangées, au profit de Madame et Monsieur CAILLAUD.

Article 3 : de prendre en charge les frais d'acte et de bornage.

Article 4 : de solliciter pour cet échange l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes préparatoires et authentiques nécessaires à cet échange.

(cf. annexe 0-22)

**la séance est levée
Le Secrétaire de Séance,
Pascal BERTRAND**

Campus Connecté
Plan Prévisionnel de financement

Dépenses		Recettes	
Investissement	111 000,00 €		
Mobilier	15 000,00 €	Région	50 000,00 €
Année 1	8 000,00 €		
Année 2	0,00 €	Caisse des Dépôts	250 000,00 €
Année 3	7 000,00 €		
Année 4	0,00 €	Mauges Communauté	115 000,00 €
Année 5	0,00 €		
Matériel informatique	78 000,00 €	Agglomération du Choletais	213 000,00 €
Année 1	15 000,00 €		
Année 2	10 000,00 €		
Année 3	10 000,00 €		
Année 4	18 000,00 €		
Année 5	25 000,00 €		
Travaux	18 000,00 €		
Aménagement 1ère salle réfection des murs , cablage, diagnostic amiante,...	15 000,00 €		
Aménagement de la 2ème salle (lieu à définir)	3 000,00 €		
Fonctionnement	517 000,00 €		
Coût du loyer, hors entretien (grande salle + petite salle)	60 000,00 €		
Année 1	10 000,00 €		
Année 2	10 000,00 €		
Année 3	10 000,00 €		
Année 4	15 000,00 €		
Année 5	15 000,00 €		
Coordonnateur	225 000,00 €		
Masse salariale 45 000 €X5			
Chef de projet	25 000,00 €		
Tuteur (pers université d'Angers- prestation ou vacation)	108 000,00 €		
Année 1	6 000,00 €		
Année 2	12 000,00 €		
Année 3	18 000,00 €		
Année 4	32 000,00 €		
Année 5	40 000,00 €		
frais d'exploitation (électricité, fluides entretien,...)	34 000,00 €		
Année 1	6 000,00 €		
Année 2	6 000,00 €		
Année 3	6 000,00 €		
Année 4	8 000,00 €		
Année 5	8 000,00 €		
Communication (flyers, réseaux, achats de référencement, affichage, signalétique,...)	15 000,00 €		
Année 1	7 000,00 €		
Année 2	2 000,00 €		
Année 3	2 000,00 €		
Année 4	2 000,00 €		
Année 5	2 000,00 €		
Actions vie étudiante	50 000,00 €		
Année 1	10 000,00 €		
Année 2	10 000,00 €		
Année 3	10 000,00 €		
Année 4	10 000,00 €		
Année 5	10 000,00 €		
TOTAL	628 000,00 €	TOTAL	628 000,00 €

ANNEXE 1 – BILAN DES CONSULTATIONS ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1 - AVIS DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (INAO) ET DU CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CRPF) BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

L'INAO et le CRPF ont été invités à émettre un avis sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du May-sur-Èvre.

Par courrier en date du 17 mars 2021, l'INAO a émis un avis favorable sur la procédure, dans la mesure où celle-ci n'a pas d'incidence directe sur les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP) couvrant la commune.

Par courrier en date du 15 avril 2021, le CRPF a émis un avis favorable sachant que la procédure n'impacte aucune surface boisée, avec une remarque concernant les fragilités recensées au sein de la ZNIEFF du Massif Forestier de Nuaillé-Chanteloup qui n'a pas été correctement rédigée.

Il est proposé au Conseil de Communauté de rectifier la notice de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du May-sur-Èvre afin de suivre cette observation.

2 - AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAe)

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du May-sur-Èvre a été soumis à l'examen au cas par cas de la MRAe afin de décider si la procédure est soumise ou non à évaluation environnementale.

Par décision n°2021-5212 en date du 3 mai 2021, la MRAe a considéré que la procédure ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

3 - AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier en date du 18 mai 2021, la CDPENAF a émis un avis favorable à l'extension de l'entreprise Palamy sous réserve :

- de prévoir des mesures permettant d'atténuer l'impact paysager du projet,
- de restituer à la zone agricole 8 hectares de la zone 1AUy de la Contrie, au Nord du bourg du May-sur-Èvre, dans le cadre du futur PLUi-H.

Concernant l'impact paysager, la prise en compte de cette observation aurait nécessité de créer une orientation d'aménagement avec des prescriptions spécifiques, qui seraient de nature à porter atteinte à l'économie générale du projet de mise en compatibilité. L'absence de consultations de la MRAe, des PPA, et du public sur ce type de prescription serait juridiquement fragile. En revanche, l'entreprise s'engage à prendre des mesures pour proposer un aménagement paysager entre l'entreprise et l'espace agricole afin d'en atténuer l'impact paysager.

S'agissant de la restitution de 8 hectares de la zone de la Contrie, elle sera effective lors de l'approbation du PLUi-H. Elle est en outre déjà prise en compte dans le SCoT approuvé en février 2020, et sera conforme à celui-ci et aux prospections économiques affichées.

Il est donc proposé au conseil de communauté de ne pas donner suite aux réserves de la CDPENAF dans le cadre de la procédure, bien que ces réserves seront levées en phase opérationnelle du projet de l'entreprise d'une part, et par le biais du PLUi d'autre part.

4 - EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du May-sur-Èvre a fait l'objet d'un examen conjoint des PPA le 26 mai 2021. Le dossier avait été préalablement envoyé aux PPA conviées. Un support, sous format diaporama, a été utilisé pour présenter le dossier.

Le Conseil Départemental, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et le Conseil Régional se sont excusés.

Les PPA présentes (l'Agglomération du Choletais, la Commune du May-sur-Èvre, la sous-préfecture de Maine-et-Loire, la Direction Départementale des Territoires – DDT - de Maine-et-Loire, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie) se sont quant à elles directement exprimées.

Toutes les PPA ont émis un avis favorable sans réserve au projet.

5 - ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision n°E2100033/49, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Madame Brigitte LAVERGNE en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du May-sur-Èvre.

Conformément à l'arrêté n°2021/24 du Président de l'Agglomération du Choletais en date du 4 juin 2021, l'enquête publique s'est déroulée du 21 juin 2021 au 6 juillet 2021 inclus. Au vu des conditions sanitaires particulières, des précautions ont été prises tout en maintenant un accès facilité au public pour s'informer et participer à cette enquête :

- Le public a été invité à privilégier les modes d'information et de participation dématérialisés (adresse mail à disposition, dossier d'enquête et registre consultable en ligne, publicité via les sites internet de l'AdC et de la commune du May-sur-Èvre, via l'hebdomadaire de l'AdC " Synergences ", via des insertions presse dans 2 éditions du Courrier de l'Ouest et du Ouest France, et via un affichage dans la commune du May-sur-Èvre et à l'Hôtel d'Agglomération.
- La commissaire enquêteur a tenu 3 permanences physiques le 21 juin à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, et le 26 juin et 6 juillet en mairie du May-sur-Èvre.

Trois remarques ont été déposées dans le registre d'enquête par des riverains de l'entreprise Palamy. Elles concernent principalement des craintes sur les nuisances sonores (trafic des camions) et visuelles (bâtiments de l'entreprise qui vont être nouvellement construits).

Conformément à l'article R. 123-18 du code de l'environnement, Madame la commissaire enquêteur a transmis le 6 juillet 2021 son Procès Verbal de synthèse, auquel l'AdC a répondu par un mémoire en réponse en date du 19 juillet 2021.

Enfin, la commissaire enquêteur a transmis son rapport et ses conclusions le 28 juillet 2021. Elle a émis un avis favorable sans réserve à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du May-sur-Èvre.

En conséquence, il est proposé d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du May-sur-Èvre après avoir rectifié la notice de présentation pour tenir compte de l'observation du CRPF.

